



REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE LA MAYENNE

COMMUNE D'ARQUENAY

LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINÉES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL
EN SA SÉANCE DU JEUDI 19 JANVIER 2023

NUMERO	OBJET
08122022001	Vote des subventions 2023
08122022002	Tarif des concessions au cimetière
08122022003	Modification des statuts de TE53
27102022004	Chantier argent de poche 2023

Fait à Arquenay, le 26 janvier 2023
Le Maire, Jérémy BERTREL

Date d'affichage : 26 janvier 2023
Date de mise en ligne :



EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ARQUENAY

SEANCE DU 19 JANVIER 2023

Nombres de Membres
En exercice : 15
Nombre de Membres
Présents : 11

L'an deux mil vingt-trois, le dix-neuf janvier, à 20 heures 30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqués le 12.01.2023, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de séance, sous la présidence de **Mr. BERTREL Jérémy, Maire.**

Etaient présents : Ms Jérémy BERTREL, Régine BREHIN, Jean-Paul BREHIN, Mélinda BRUNEAU, Lucie CHARPENTIER, Raphaël LAMY, Romain LETREGUILLY, Philippe OGER, Aurélien RICHARD, Carol-Anne SASSIER, Christophe TINNIERE.

Etaient excusés : Ms Béatrice de FARCY de PONTFARCY, Fanny MEIGNAN, Vanessa MENARD, Didier PICHOT.

Secrétaire de séance : Mr Philippe OGER

Objet : SUBVENTIONS 2023

Le conseil municipal décide d'attribuer les subventions suivantes pour l'année 2023 :

ASSOCIATIONS	Subvention 2023
Amicale des Pompiers	100,00 €
Classe découverte - école d'ARQUENAY	1 400,00 €
Association parents élèves - école d'ARQUENAY	350,00 €
UDOGEC	450,00€
Association des Randonneurs d'Arquenay	200,00 €
Club des Aînés du Village Fleuri	200,00 €
Comité des Fêtes	200,00€
Réserve pour subventions exceptionnelles	1 000,00 €

Fait et délibéré les jour, mois et an dits
Le Maire, J. BERTREL



EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ARQUENAY

SEANCE DU 19 JANVIER 2023

Nombres de Membres
En exercice : 15
Nombre de Membres
Présents : 11

L'an deux mil vingt-trois, le dix-neuf janvier, à 20 heures 30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqués le 12.01.2023, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de séance, sous la présidence de **Mr. BERTREL Jérémy, Maire.**

Etaient présents : Ms Jérémy BERTREL, Régine BREHIN, Jean-Paul BREHIN, Mélinda BRUNEAU, Lucie CHARPENTIER, Raphaël LAMY, Romain LETREGUILLY, Philippe OGER, Aurélien RICHARD, Carol-Anne SASSIER, Christophe TINNIERE.

Etaient excusés : Ms Béatrice de FARCY de PONTFARCY, Fanny MEIGNAN, Vanessa MENARD, Didier PICHOT.

Secrétaire de séance : Mr Philippe OGER

Objet : TARIF DES CONCESSIONS DU CIMETIERE

Le conseil municipal :

- fixe les tarifs des concessions du cimetière communal de la manière suivante :

	Durée de 30 ans	Durée de 50 ans
Concession de 2 m2	120 €	200 €
Concession de 4 m2	240 €	400 €
Cavurne	80 €	120 €
Jardin du souvenir	Gratuit	

- Précise que ces tarifs seront applicables à partir du 1^{er} février 2023
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier

Fait et délibéré le jour, mois et an dits
Le Maire, J. BERTREL



EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ARQUENAY

SEANCE DU 19 JANVIER 2023

Nombres de Membres
En exercice : 15
Nombre de Membres
Présents : 11

L'an deux mil vingt-trois, le dix-neuf janvier, à 20 heures 30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqués le 12.01.2023, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de séance, sous la présidence de **Mr. BERTREL Jérémie, Maire.**

Etaient présents : Ms Jérémie BERTREL, Régine BREHIN, Jean-Paul BREHIN, Mélinda BRUNEAU, Lucie CHARPENTIER, Raphaël LAMY, Romain LETREGUILLY, Philippe OGER, Aurélien RICHARD, Carol-Anne SASSIER, Christophe TINNIERE.

Etaient excusés : Ms Béatrice de FARCY de PONTFARCY, Fanny MEIGNAN, Vanessa MENARD, Didier PICHOT.

Secrétaire de séance : Mr Philippe OGER

Objet : REVISION DES STATUTS DU SYNDICAT TERRITOIRE D'ENERGIE MAYENNE

Monsieur le Maire expose que :

Le syndicat d'énergie Territoire d'énergie Mayenne (TEM) a procédé à l'actualisation de ses statuts et de leurs annexes afin qu'ils soient en conformité avec ses missions actuellement exercées.

Conformément à l'article L5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales applicable par renvoi de l'article L5711-1 du même code, TEM a porté cette procédure à la connaissance de l'intégralité de ses membres, doit la commune d'Arquenay

Ainsi, la délibération du comité syndical afférente, en date du 13 décembre 2022, ainsi que les statuts et leurs annexes actualisés, ont été notifiés à notre attention.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de prononcer un avis favorable sur la procédure de révision et d'accepter les termes statutaires révisés du syndicat Territoire d'Énergie Mayenne.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- Donne un avis favorable sur la procédure de révision
- Accepte les termes statutaires révisés du syndicat Territoire d'Énergie Mayenne

Fait et délibéré les jour, mois et an dits
Le Maire, J. BERTREL



EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ARQUENAY

SEANCE DU 19 JANVIER 2023

Nombres de Membres
En exercice : 15
Nombre de Membres
Présents : 11

L'an deux mil vingt-trois, le dix-neuf janvier, à 20 heures 30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqués le 12.01.2023, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de séance, sous la présidence de **Mr. BERTREL Jérémie, Maire.**

Etaient présents : Ms Jérémie BERTREL, Régine BREHIN, Jean-Paul BREHIN, Mélinda BRUNEAU, Lucie CHARPENTIER, Raphaël LAMY, Romain LETREGUILLY, Philippe OGER, Aurélien RICHARD, Carol-Anne SASSIER, Christophe TINNIERE.

Etaient excusés : Ms Béatrice de FARCY de PONTFARCY, Fanny MEIGNAN, Vanessa MENARD, Didier PICHOT.

Secrétaire de séance : Mr Philippe OGER

Objet : CHANTIERS ARGENT DE POCHE

Monsieur le Maire expose que :

Dans le cadre de la mise en place du dispositif « Argent de Poche », qui s'adresse aux jeunes du territoire âgés de 16 à 18 ans et est organisé par le service jeunesse du Pays de Meslay-Grez, il est proposé au conseil municipal de mettre en place de petits chantiers de proximité participant à l'amélioration du cadre de vie à l'occasion des congés scolaires 2023.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide de proposer quatre chantiers :
 - 2 pendant les vacances scolaires d'avril 2023,
 - 1 pendant les vacances d'été en juillet 2023
 - 1 pendant les vacances d'octobre 2023
- Désigne Monsieur le Maire référent et Didier DEBLONDE, employé communal comme encadrant de l'équipe.
- Indique que 2 jeunes seront accueillis lors de chaque chantier ;
- Précise que les chantiers sont ouverts en priorité aux jeunes de la commune.
- Autorise Monsieur le Maire à signer les contrats passés avec les jeunes, la demande d'exonération de charges auprès de l'URSSAF ainsi que toutes autres pièces nécessaires au présent dossier.

Fait et délibéré le jour, mois et an dits
Le Maire, J. BERTREL

